

tenue par Monsieur DELESALLE, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame TAUVERON, Greffière

09 heures 00

01)

DOSSIER N° 2501002

RAPPORTEUR: Monsieur Hubert DELESALLE

Titre de l'affaire REFERE PRECONTRACTUEL : demande l'annulation de la décision du 13 novembre 2024 par laquelle le ministère des Armées a rejeté son offre déposée pour l'attribution du marché de travaux portant sur la construction du portail Golf à la base aérienne 186 sur la commune de Païta.

Nom des parties

Demandeur

EL2T

Représentants des parties

SELARL LOIC PIEUX

Défendeur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN
NOUVELLE-CALEDONIE

Arrêté le 04/12/2025

Le juge des référés, H. Delesalle

